



Conseil de développement du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Monsieur Alain CHOPIN
Commissaire enquêteur
Mairie de La Penne-sur-Huveaune
Hôtel de ville
13821 LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

Plan d'Aups Sainte-Baume, le 22 novembre 2016

Objet : Position du Conseil de développement du projet de PNR de la Sainte-Baume concernant l'enquête publique en vue de la réalisation d'un programme de travaux sur l'Huveaune et ses affluents

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Les travaux sur le lit mineur de l'Huveaune sont prévus dans un but de prévention d'inondations : retrait des embâcles, suppression de la ripisylve dans sa partie inclinée sur les cours d'eau, enrochements sur secteurs de forte érosion des berges, retrait des espèces envahissantes.

- 🕒 D'accord pour éviter les inondations, mais il faut laisser le cours d'eau sortir de son lit en dehors des secteurs à fort enjeu pour les villes et villages, sinon, on reporte le problème en aval.
- 🕒 Pour les travaux lourds d'enrochement, ils ne doivent jamais conduire à canaliser l'écoulement qui doit rester le plus naturel possible. Donc à limiter au strict minimum.
- 🕒 Enfin, la ripisylve abrite une vie sauvage végétale et animale et protège le cours d'eau d'un assèchement brusque ou total en période estivale en évitant l'évaporation trop rapide. Eviter les coupes trop radicales et, en particulier, d'abattre des grands arbres.

Le Conseil de développement, conscient que la sécurité des personnes et des biens est une priorité, souhaite attirer l'attention sur la nécessité de respecter, dans ces travaux, la faune et la flore spécifiques à ces lieux. Cela nous semble primordial. Il est également crucial d'assurer la préservation de la qualité de l'eau.

En espérant la prise en compte de nos commentaires, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations distinguées.

Pour le Conseil de développement,

Jean-Marc THENOUX
Président

